

RÈGLEMENT

JACKPOT “TROU EN UN”

Association Sportive Golf la Crinière – Saison 2026

1. Principe du concours

L'association sportive Golf la Crinière met en place un challenge “Trou en Un” sur le trou n°2, valable pendant toute la saison 2026.

À chaque compétition éligible, une cagnotte sous forme de tickets à gratter est mise en jeu.

Cette cagnotte évolue progressivement jusqu'à ce qu'un joueur réalise un trou en un.

2. Conditions de participation

Le concours est ouvert à tout joueur remplissant les conditions suivantes :

Être licencié FFGolf

Être inscrit à la compétition concernée

Participer à une compétition individuelle organisée : le week-end ou le jeudi

3. Conditions de validité du gain

Pour remporter le jackpot, le joueur doit :

Réaliser un trou en un sur le trou n°2

Avoir effectué ce coup dans le cadre officiel de la compétition

Respecter les règles de jeu en vigueur (FFGolf)

Le concours est strictement réservé aux joueurs majeurs (18 ans et plus)

4. Fonctionnement du jackpot

La cagnotte débute à une valeur initiale de 10 € en tickets à gratter

À chaque compétition sans gagnant, elle est augmentée de 10 €

En cas de gain :

Le joueur remporte l'intégralité de la cagnotte

Le jackpot est réinitialisé à 10 € pour la compétition suivante

5. Restrictions

Le concours est strictement réservé aux joueurs majeurs (18 ans et plus)

(en raison de la nature du lot – jeux à gratter)

6. Acceptation du règlement

La participation à une compétition éligible implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.